



COMMUNE DE DENGES

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un pin noir et 3 bouleaux
Motifs invoqués	Le pin noir est malade et les branches des bouleaux deviennent très fragiles. Raisons de maladie et de sécurités
Lieu dit	Le Vieux Bourg 20
Propriétaire	Lyon René
Parcelle	294
Compensation	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 30 octobre 2017

La Municipalité

Denges, le 11 octobre 2017